



C O M M U N E D E  
**PRANGINS**

**Commune de Prangins  
Municipalité**

Préavis No 61/20  
au Conseil Communal

**Demande de crédit de CHF 290'000.- TTC pour le  
remplacement des logiciels de gestion  
financière, communale et métiers**

**Igor Diakoff, Municipal**



Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **1. Introduction**

Pour gérer ses systèmes d'information, la Commune de Prangins s'appuie aujourd'hui principalement sur un prestataire externe: la société Infolog. Cette dernière lui fournit une partie de son infrastructure informatique et son progiciel de gestion intégrée. Cet ERP (Enterprise Resource Planning), dont elle est éditrice, comprend notamment le contrôle des habitants, le registre civique, la gestion financière, ainsi que la gestion du port et des locations de salles.

La société Infolog ayant pris la décision de mettre un terme à notre relation contractuelle, et le service qu'elle nous fournit arrivant à échéance à fin mars 2022, le présent préavis a pour but de soumettre au Conseil communal une demande de crédit de CHF 290'000.- TTC pour le renouvellement des logiciels de gestion financière, communale et métiers, indispensable à la réalisation de nos missions.

Il s'inscrit dans une démarche plus globale de remise à niveau des systèmes d'information de la Commune de Prangins, qui a notamment conduit à la réalisation d'un audit informatique, fin 2018, et à la présentation, début 2020, du Préavis 47-20 « Demande de crédit de CHF 44'500.- TTC pour l'acquisition de trois logiciels informatiques ». Pour rappel, il s'agissait de doter l'administration d'un programme d'inscription pour le restaurant et l'accueil parascolaire « MonPortail », d'un outil électronique de suivi des séances de Municipalité et d'un logiciel de gestion du mobilier, des machines et des consommables « Hilti ».

La mise en place de ces nouveaux outils - achevée pour deux d'entre eux - donne entière satisfaction et permet de mesurer concrètement les gains de temps et d'efficacité qu'apportent des outils de gestion modernisés et efficaces, tout en augmentant la qualité du service.

## **2. Contexte**

### **2.1 Historique**

C'est en avril 1993 que la Commune de Prangins a commencé à collaborer avec la société Informatique et Gestion, qui a été reprise par Infolog le 1<sup>er</sup> septembre 1997.

Les derniers investissements informatiques ayant fait l'objet d'un préavis soumis au Conseil communal datent de 2001 et 2002 : Préavis 58/01 « Demande d'un crédit de CHF 115'000.- pour le changement du serveur AS/400 venu à saturation et l'installation de logiciels complémentaire pour l'Administration communale » et Préavis 19/02 « Demande d'un crédit de CHF 52'000.- pour le changement de l'installation de scanning du courrier de l'Administration communale ».

De 2004 à 2017, Infolog a développé ses logiciels sur la plate-forme Windows et Magic. Ils ont été implémentés à Prangins entre 2005 et 2006. Le progiciel ComWave, actuellement utilisé par l'administration communale, a été porté sur l'outil de développement Microsoft Visual studio en .NET en 2017.

## 2.2 Situation actuelle

Dans le cadre de son contrat avec la Commune de Prangins, la société Infolog fournit à l'administration communale :

- son progiciel de gestion intégrée (ComWave) qui comprend le contrôle des habitants, la gestion financière et la gestion du port et des locations de salles.
- Une partie de son infrastructure informatique (ordinateurs, serveur) et du support qui lui est lié.

Le support fourni par Infolog, principalement effectuée à distance, est complété par l'appui d'un collaborateur externe, une personne retraitée qui agit ponctuellement sur le matériel et qui nous a annoncé qu'il ne souhaitait plus poursuivre son activité en 2021.

La Commune s'est par ailleurs dotée, au fil des années, de différents logiciels nécessaires à ses missions (archivage électronique des documents, système d'information géographique (SIG), outil de réservation pour les cartes CFF, gestion des heures du personnel, etc.). Ces outils, proposés par différentes sociétés et qui font chacun l'objet de contrats distincts, ne figurent pas dans le périmètre du mandat d'Infolog. De même, certains postes d'ordinateurs, ne sont pas couverts par le contrat avec cette société, notamment sur les sites « satellites » de l'administration non reliés au réseau : c'est le cas aux Morettes (conciergerie), aux Abériaux (port et voirie) et à la Combe (parascolaire). Les copieurs, la gestion des alarmes, la téléphonie et la fibre optique, font également l'objet de contrats distincts avec différents fournisseurs. Cette situation, dans un souci d'une intégration coordonnée, fera l'objet d'un examen particulièrement attentif.

## 2.3 Besoins de modernisation

Dès la fin 2018 et dans le cadre de son programme de législature, la Municipalité a engagé une réflexion en vue de moderniser ses systèmes d'information, en augmenter l'efficacité et répondre aux nouveaux besoins, qu'ils soient liés à la numérisation des activités de l'administration ou des services à la population.

Un audit demandé en 2018 a attiré notre attention sur de multiples points, notamment :

- Établir un plan stratégique IT qui tienne compte de la stratégie communale et des besoins des services.
- Suivre cette stratégie au niveau de la Municipalité.
- Nommer un correspondant informatique.
- Établir et préciser les liens entre les principaux acteurs de l'organisation IT qui sont : la Municipalité, les services utilisateurs et le service IT interne représenté par le correspondant informatique interne (CI) à nommer.
- Mettre en place le système de contrôle interne (SCI) de la commune.
- Concevoir un processus d'acquisition et de demandes de maintenance des programmes.
- Pour chaque service à livrer (surtout les services importants), la Commune doit exiger du fournisseur qu'il établisse, comme avenant au contrat, un Service Level Agreement (SLA) qui détaille ce service et de quelle manière il sera délivré, les disponibilités requises du service, la gestion des incidents, les responsabilités de chaque partie, etc.

La mise en place des mesures proposées dans le rapport d'audit doit permettre à la Commune de Prangins de ne plus subir passivement l'évolution de son système d'information, mais de devenir actrice de cette évolution.

## **2.4 Fin du contrat avec Infolog**

C'est dans ce contexte que, début 2020, la société Infolog a annoncé qu'elle ne prévoyait pas de faire de proposition de renouvellement du contrat à son échéance, fin mars 2021, date qui a, depuis, été reporté d'une année. En effet, il n'était pas réaliste d'envisager une telle migration dans les délais proposés initialement, vu les étapes à considérer dans un processus de changement d'ERP, qui sont décrites aux chapitres 3 à 6.

## **3. Démarche et organisation du projet**

### **3.1 Mise en place**

En l'absence de ressources internes, la Municipalité a décidé de s'appuyer sur l'expertise d'un mandataire pour mener à bien ce projet central de renouvellement de son outil informatique. Ce mandat d'accompagnement a été confié à la société AWK, spécialiste suisse du conseil en gestion et informatique, avec les missions suivantes :

- État des lieux : relever les logiciels, interfaces ainsi que les processus soutenus.
- Analyse : identifier les besoins et les mesures prioritaires à mettre en œuvre.
- Appel d'offres : élaborer un cahier des charges et conduire un appel d'offres sur la base de l'état des lieux, jusqu'à l'adjudication.

À l'interne, le projet est piloté par le municipal en charge de l'informatique, avec l'appui du secrétariat municipal et l'implication des chefs de service de l'administration communale.

### **3.2 État des lieux et analyse**

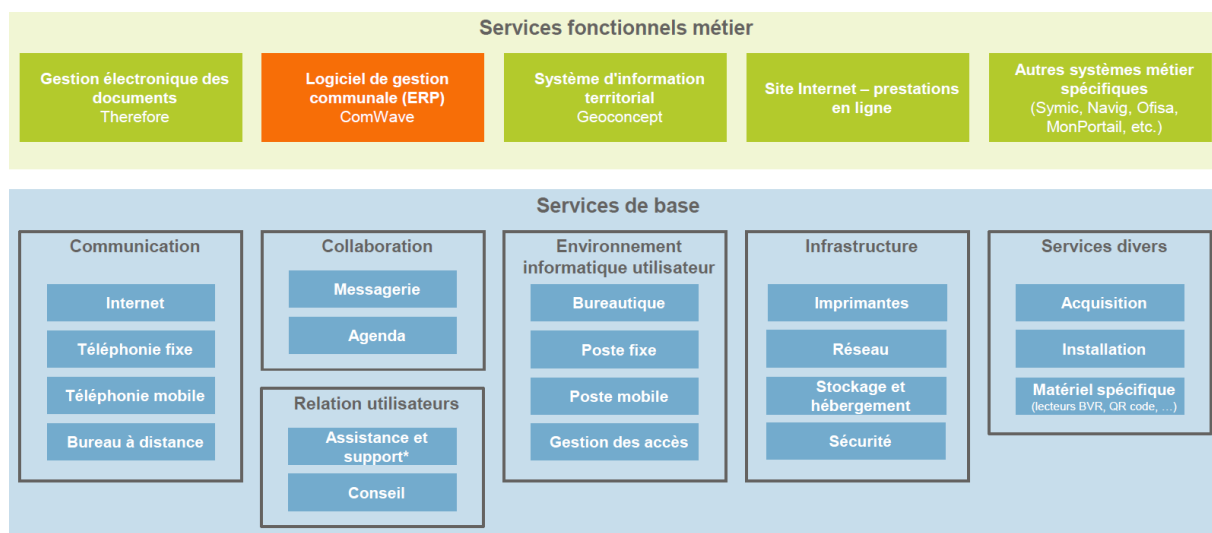
Alors que la crise sanitaire du coronavirus s'installait et imposait la fermeture des bureaux de l'administration communale, la démarche a été largement menée en télétravail. Cette organisation n'a pas affecté la planification. Cette dernière a toutefois mis en évidence les délais extrêmement serrés imposés par l'échéance du contrat, en avril 2021, qui ne permettaient pas de basculer dans un nouvel ERP à la fin d'une année comptable. Il aurait pour cela fallu démarrer la phase test à l'automne 2020. Entre l'élaboration du cahier des charges, la procédure d'adjudication du marché et les délais de présentation d'un préavis, cet objectif n'était pas envisageable et a conduit à négocier une prolongation d'une année du contrat avec Infolog.

Sur la base d'ateliers réunissant les représentants de tous les domaines de l'administration communale, l'analyse de la situation actuelle de l'informatique communale et des besoins d'optimisation a permis de préciser les contours du projet actuellement soumis au Conseil communal. En effet, il est rapidement apparu que les besoins évoqués pour la situation cible dépassaient largement le périmètre des services délivrés actuellement par Infolog et qu'il était, dès lors, pertinent de découper le processus. Dans ce contexte, il a été décidé de distinguer le progiciel de gestion intégrée, de la partie bureautique et matériel.

Le présent préavis porte donc uniquement sur le remplacement des logiciels de gestion financière, communale et métiers.

D'une part, les besoins en matière de software ont pu être rapidement définis, puisqu'ils s'appuyaient plus directement sur les fonctionnalités actuellement proposées par le logiciel ComWave. D'autre part, cette partie supposait une procédure en matière de marchés publics plus lourde - donc plus longue -, qui devait être davantage anticipée.

La recherche de prestataire pour l'infrastructure est menée en parallèle. Elle sera intégrée dans une analyse plus large sur les besoins de remise à niveau. Dans ce contexte, un montant de CHF 50'000.- pour un mandat de coordinateur informatique a été porté au budget 2021, qui permettra à l'administration de disposer des compétences adéquates pour assurer le suivi de la restructuration, la coordination avec le nouveau fournisseur d'ERP communal et les autres partenaires impliqués dans les systèmes d'information.



## 4. Description de la nouvelle solution

### 4.1 Améliorations attendues

Le logiciel intégré de gestion communale édité par Infolog, qui n'est plus en service que dans une poignée de communes vaudoises, souffre de faiblesses : manque de fonctionnalités, problèmes d'extraction de données, pas de lien avec un guichet virtuel. Le renouvellement des logiciels considérés dans cet ERP permettra d'adapter l'outil de gestion communale aux normes actuelles et à l'évolution des métiers de l'administration communale.

Il s'agit de mettre en place une solution éprouvée, qui réponde aux attentes en termes de performance, d'ergonomie, de fiabilité et de sécurité et repose sur des éditeurs reconnus offrant une garantie de pérennité et de développement. Elle doit se baser sur des technologies actuelles de pointe et être modulaire et évolutive. En bref, la solution doit permettre aux utilisateurs de travailler de manière optimale.

La nouvelle solution vise également à mettre en place l'environnement adéquat pour développer un guichet virtuel et répondre aux attentes nouvelles des habitants en matière de cyberadministration.

## 4.2 Fonctionnalités

L'ensemble des besoins a été identifié. Les modules de gestion financière, communale et métiers sont complétés par des logiciels métiers répondant à des activités spécifiques de l'administration.

Modules financiers	Modules communaux	Modules métiers
Comptabilité générale, planification financière	Registre des habitants	Gestion du port
Comptabilité fournisseurs	Gestion des adresses	Gestion des réservations et locations de salles
Comptabilité débiteurs	Registre civique	Gestion des cartes CFF
Salaires	Registre des chiens	Guichet virtuel
Facturations		
Caisse		

## 4.3 Exigences

### 4.3.1. Exigences légales

La nouvelle solution doit notamment respecter les lois suivantes ainsi que les règlements ou ordonnances d'application qui en découlent :

- Code des obligations (CO)
- Loi sur le contrôle des habitants (LCH, RSV 142.01)
- Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI, RS 142.20)
- Loi sur la protection des données personnelles (LPrD, RSV 172.65)
- Loi sur l'harmonisation des registres (LHR, RS 431.02)
- Loi sur les communes (LC, RSV 175.11)
- Loi sur les impôts communaux (LCom, RSV 650.11)
- Loi sur la procédure administrative (LPA-VD, RSV 173.36)
- Loi sur l'archivage (LArch, RSV 432.11)
- Loi sur l'information (LInfo, RSV 170.21)
- Loi sur les documents d'identité (LDI, RS 143.1)
- Directives du SEM (secrétariat d'Etat aux migrations)

En particulier, le logiciel du contrôle des habitants doit être certifié pour l'automatisation des transferts d'informations (ATI) avec le registre cantonal des personnes (RcPers), et le logiciel de comptabilité salariale doit être certifié Swissdec.

### 4.3.2. Intégration entre la gestion communale et la gestion financière

Les différents logiciels (modules) de gestion communale et gestion financière doivent être interconnectés. Par exemple, la gestion des locations de salles, gestion du port, etc. doivent être liées avec la comptabilité débiteurs et la comptabilité générale.

### 4.3.3. Interface avec la GED

La définition, la configuration, la mise en place et tests d'une interface avec la GED Therefore, actuellement utilisée par l'administration communale sont inclus.

### 4.3.4. Hébergement (option)

L'hébergement de la solution et des données a été demandé aux soumissionnaires en option. Ces derniers ont décrit dans leur offre les services d'hébergement (infrastructure, redondance,

mesures de protection des données, etc.), en argumentant les avantages et désavantages de choisir l'option « hébergement » en comparaison avec un mode « on-premise ».

#### 4.3.5. Sécurité, utilisateurs, droits d'accès

La solution doit garantir un environnement sécurisé garantissant la confidentialité et l'intégrité des données. Elle doit permettre la traçabilité des manipulations, notamment celles liées à la comptabilité et la planification financière (p.ex. modification des données de base d'un compte, mise à jour du budget) et au contrôle des habitants (p. ex. modification des données d'un habitant).

## 5. Appel d'offres et évaluation

Dans le respect de la Loi sur les marchés publics, l'appel d'offres fait l'objet d'une procédure ouverte, conformément aux montants engagés dans un tel projet, qui doivent inclure l'investissement et les frais récurrents sur quatre ans.

L'évaluation des quatre offres reçues a été conduite avec l'appui de notre conseil en informatique et marchés publics, la société AWK. Le comité désigné par la Municipalité, composé de représentants de l'ensemble des services communaux concernés, a procédé à la sélection.

Après avoir ouvert et dépouillé les offres, il a procédé à une première analyse et demandé des clarifications aux soumissionnaires. Chaque soumissionnaire a ensuite défendu son dossier lors d'auditions, qui ont notamment permis de démontrer les solutions proposées selon des scénarios et des cas pratiques préparés en amont par les services communaux. Le comité a procédé à l'évaluation sur la base du cahier des charges et des critères d'appréciation prédéfinis.

Ce choix a été présenté à la Municipalité en vue de l'adjudication, notifiée aux soumissionnaires en décembre sous réserve de l'obtention des crédits demandés dans le présent préavis.

## 6. Planification

### 6.1 Calendrier

- Publication sur SIMAP **14 août 2020**
- Délai pour le dépôt des offres **2 octobre 2020**
- Dates des auditions des soumissionnaires **fin octobre-début novembre 2020**
- Décision d'adjudication et notification par écrit aux soumissionnaires **décembre 2020**
- Dépôt du préavis **décembre 2020**
- Période envisagée de la signature du contrat **début 2021**
- Mise en place, migration et reprise des données, formation, phase test jusqu'au **31 décembre 2021**
- Nouveau système en exploitation au **1<sup>er</sup> janvier 2022**

### 6.2 Installation et mise en œuvre de la solution

Dans le cadre de leur offre, les mandataires ont dû faire des propositions de planning, qui incluent notamment la mise en place du projet, les migrations de données et contrôles y relatifs, la formation des utilisateurs et les ressources nécessaires, tant du côté des intégrateurs informatiques qu'au sein de l'administration communale.

Le déploiement de la nouvelle solution sera établi avec le soumissionnaire retenu. Si le préavis est accepté, la nouvelle collaboration pourra être formalisée. La mise en œuvre sera précisée dans le



cadre des discussions préalables à la signature du contrat. Une période de 6 mois avec les deux systèmes en parallèle est envisagée. Les boucllements de l'année 2021 seront à priori effectués sur ComWave. Le calendrier de déploiement doit aussi tenir compte de la nécessité de préparation des budgets 2022 en 2021.

## 7. Aspects financiers

### 7.1 Budget

Coûts de l'installation du nouveau progiciel (TTC)	CHF 181'000.-
Investissement	
▪ Coût d'acquisition de la solution de gestion communale, financière et métiers, couvrant les logiciels suivants :	
- Contrôle des habitants	
- Registre civique	
- Registre des chiens	
- Gestion du port	
- Caisse	
- Facturations	
- Comptabilité financière, planification financière	
- Comptabilité débiteurs/fournisseurs	
- Salaires	
- Gestion des réservations et locations de salle	
- Gestion des cartes CFF	
- Guichet virtuel	
▪ Coût d'acquisition des licences tierces (système de gestion de base de données, bases de données, etc.)	
▪ Gestion de projet et coordination	
▪ Etude technique et spécifications détaillées	
▪ Installation, mise en œuvre, configuration, paramétrage	
▪ Reprise et migration des données	
▪ Configuration, mise en place et tests des interfaces	
▪ Tests et réception (validation) de la solution, avec rédaction du protocole et des résultats de test	
▪ Interface avec la GED Therefore : définition, configuration, mise en place et tests de l'interface	
▪ Mise en œuvre de l'environnement hébergé	
▪ Documentation	
▪ Formation des utilisateurs et accompagnement au changement	
Frais annuels pour la première année	
▪ Coûts annuels des licences	
▪ Coûts de la maintenance et du support	
▪ Coûts d'hébergement	
Mandat d'accompagnement à la procédure de sélection (AWK) TTC :	CHF 50'800.-
Frais de personnel pour travail de migration	CHF 30'000.-
Divers et imprévus (10%) :	CHF 26'180.-
<b>Total TTC</b>	<b>CHF 287'980.-</b>

Un montant arrondi de **CHF 290'000.- TTC** est porté au présent préavis.

## **7.2 Coûts d'acquisition de la nouvelle solution et impact sur les charges de fonctionnement**

### **7.2.1. Coûts d'acquisition**

Le crédit demandé dans le cadre du présent préavis porte sur les coûts estimés pour l'acquisition du logiciel, soit les frais d'installation (détaillés dans le tableau ci-avant), ainsi que les frais annuels de maintenance, support, abonnement et hébergement pour la première année (2021).

### **7.2.2. Charges de fonctionnement**

Les frais annuels récurrents, à prévoir dans les charges de fonctionnement futurs, sont évalués à CHF 80'000.-. Actuellement, ces coûts s'élèvent à CHF 77'000.- par année. Ces montants seront intégrés dans les budgets courants dès 2022, en fonction du rythme d'intégration des modules.

### **7.2.3. Montants sur cinq ans**

Le marché considéré dans l'appel d'offres lancé au mois d'août pour le renouvellement des logiciels financier, communal et métiers, et qui a servi de base à la rédaction du présent préavis, porte sur une période de cinq ans. Ce montant quinquennal inclut les frais d'installation (acquisition, gestion de projet, étude technique, reprise et migration des données, formation, etc.), ainsi que les frais annuels de fonctionnement de 2021 à 2025 (licences, maintenance, support et hébergement).

À noter que le budget prévu prend en compte certaines fonctionnalités, qui ont été demandées en option et pourront donc être activées ou non. C'est par exemple le cas de la création d'une interface entre les nouveaux logiciels et la solution de gestion électronique des documents (GED) actuellement en service à la Commune de Prangins, le programme Therefore de Canon : certaines applications offrant des solutions de GED natives, une analyse des bénéfices d'une intégration complète avec Therefore sera menée avec le prestataire choisi.

L'hébergement de la solution et des données, lui aussi en option, représente une partie importante des coûts annuels. Mais le choix d'une solution hébergée - scénario privilégié - doit permettre une réduction des prix à d'autres niveaux, notamment l'infrastructure serveur et sa maintenance. En outre, l'hébergement offre de nombreux avantages : garanties de « compliance » et de sécurité des données, délégation de la responsabilité de l'intégrité des données, surveillance, maintenance et sauvegarde quotidiennes, coûts fixes et réguliers.

## **7.3 Dépenses déjà engagées**

Les dépenses liées à l'avant-projet et à la mise en soumission ont été engagées pour un montant de CHF 50'800.- TTC. Elles représentent les honoraires relatifs au mandat d'accompagnement confié à la société AWK pour l'analyse des besoins, l'élaboration du cahier des charges et le suivi de l'appel d'offres jusqu'à l'adjudication.

## **7.4 Ressources internes**

Un projet de changement d'ERP implique un investissement conséquent en ressources humaines. Coordination, migration des données, formation, etc. : l'administration communale sera fortement sollicitée, en plus des tâches courantes, pour mettre en place et prendre en main le nouvel outil.

La Municipalité a donc intégré au présent préavis un montant de CHF 30'000.- permettant de rémunérer des heures supplémentaires pour la charge de travail qui ne pourra pas être absorbée dans le taux d'activité quotidien. Ce montant a été estimé sur la base des plannings proposés par les soumissionnaires incluant le volume de travail à prévoir au sein de l'administration communale.

## 8. Conclusion

Le remplacement de notre informatique telle que proposé dans ce préavis, au-delà de la situation contraignante imposée par la résiliation du contrat avec la société Infolog, donne l'opportunité de repenser notre informatique dans sa globalité grâce, notamment, à la conduite par la société AWK de la phase consacrée à la recherche d'un nouveau partenaire par le biais d'une procédure de type marchés publics, mais aussi grâce à l'implication des chefs de service tant dans la rédaction du cahier des charges que dans l'évaluation des soumissions.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

### Le Conseil communal de Prangins

- vu le préavis No 61/20 concernant le remplacement des logiciels de gestion financière, communale et métiers,
- vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide

1. d'accorder un crédit CHF 290'000.- TTC, pour remplacer les logiciels de gestion financière, communale et métiers,
2. de financer cette opération avec notre trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt, conformément à l'art. 18 ch.7 du Règlement du conseil communal,
3. d'amortir ce montant sur une période de 5 ans et de porter le montant annuel y relatif au compte de fonctionnement.

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 7 décembre 2020, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic  François Bryand

 MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

La Secrétaire  Laure Pingoud